

publié dans : Céline Vaguer-Fekete (éd) : *Quand les formes prennent sens*, Lambert-Lucas, Limoges, 2018, 79-89.

Claude Muller

Université Bordeaux Montaigne & CLLE-ERSS (UMR 5263)

DE article et préposition

Introduction

Dans son livre (Leeman 2004) sur les déterminants, Danielle Leeman signale ¹ la très grande proximité des articles partitifs avec l'indéfini pluriel *des*, et montre que le singulier indéfini *un* est tout autre, à la fois syntaxiquement et par ses propriétés sémantiques, même s'il reste que *un* et *des* sont des moyens complémentaires de désigner des objets nombrables par leur trait saillant, l'unicité ou la pluralité, sans qu'intervienne à proprement parler le souci de compter. Un des points forts de son argumentation en faveur d'une analyse spécifique de *des* (à la suite notamment de Giry-Schneider 1978) consiste à montrer que *des* a des emplois qui ne correspondent pas au pluriel de *un* (Leeman 2004 : 142-143). C'est que *des* ou les partitifs sont historiquement des complexes morphologiques dont la tête est une préposition, ce qui les singularise parmi les autres articles, issus d'un démonstratif latin ou du numéral *un*. Il reste d'ailleurs des formes *de* pour lesquelles la grammaire a toujours hésité, entre le classement comme article (on dirait plus facilement maintenant « déterminant ») ou préposition. C'est cet ensemble et sa proximité avec les déterminants que l'on va examiner dans ce travail.

1. Article ou préposition, ou article et préposition?

On trouve dans la *Grammaire critique* de M. Wilmet (2003³ : § 164 et suiv.), une discussion des différentes analyses en termes de catégorie de formes prénominales *de* distinctes des compléments de nom et classées, selon les auteurs et les grammairiens ou linguistes, comme « articles », « prépositions », « introducteurs », « extracteurs », « prépositions-articles ». Il en conclut (§ 169) que ces formes *de* devant les noms sont des « quantifiants bipolaires » ; marqueurs d'extensité qu'il nomme « bipolaires » parce qu'ils ont une gamme d'emplois qui montre une quantification variant de zéro à l'étendue de la classe nominale :

- (1) Knock n'a plus *DE MALADE(S)* à visiter.
- (2) *DE BRAVES GENS* sont faciles à duper. (Wilmet *op. cit.* : § 131)

Cela n'exclut pas les hésitations : j'en vois au moins deux. Ainsi, dans les emplois à dislocation. Le critère serait le possible remplacement par un article :

- (3) Charles en a deux, *DE VOITURES*. [... *des* voitures]
- (4) Eh bien, que j'en trouve encore une, *DE MONTRE*. (Courteline ; cité par Damourette & Pichon 1911-1940 : § 1011 ; cité par Wilmet 2003³ : § 186)
- (5) *UNE MONTRE*, que j'en trouve encore une. (*ibid.*)

¹ Ce rapprochement a aussi été fait par Galmiche (1986).

On notera quand même la permutation dans le second cas. Sans cela, la phrase serait inacceptable :

(6) *Que j'en trouve encore une, *UNE MONTRE*.

Par contre, rien à faire avec :

(7) Il me reste celle-là, *DE MONTRE*.

(8) La sienne, *DE MONTRE*, ne marche plus. (*ibid.*)

En effet :

(9) ?**UNE MONTRE*, il me reste celle-là. / *Il me reste celle-là, *UNE MONTRE*.

(10) *La sienne, *UNE MONTRE*, ne marche plus.

Il faudrait alors conclure que l'on a affaire dans ce cas à une préposition. Pourtant, la construction disloquée semble bien obéir à des règles identiques quel qu'en soit l'introducteur : en plus de la dislocation, un accord est possible avec un élément recteur (quantifiant, démonstratif ou possessif) à sa gauche. Faut-il, sur la base d'une alternance parfois possible, parfois pas, avec un article, classer – comme le fait M. Wilmet – ce *de* tantôt dans les articles, tantôt dans les prépositions ?

L'autre construction pour laquelle M. Wilmet hésite est celle dans laquelle *de* est lié indirectement à un terme recteur, tout en étant dans une position syntaxique bien particulière, celle de complément direct d'un verbe. M. Wilmet l'illustre par une « locution verbale » : *ce qu'il faut* :

(11) Ce qu'il faut de malheur pour la moindre chanson

Ce qu'il faut de regrets pour payer un frisson

Ce qu'il faut de sanglots pour un air de guitare... (Aragon ; cité par Wilmet 2003³ : § 199)

Le grammairien donne en faveur de l'article la possible commutation avec *du, des* (*Ce qu'il faut du malheur ; Ce qu'il faut des sanglots !*) et en faveur de l'analyse comme préposition, la commutation familière avec *comme* : (*Qu'est-ce qu'il faut comme malheur...*)

La construction en question n'est pas limitée à cette locution, on la trouve dans d'autres cas, notamment avec *il y a* :

(12) C'est fou ce qu'*IL Y AVAIT DE* participants.

(13) Tout ce que *NOUS POSSEDIONS D'*aviation allait voler à la bataille. (De Gaulle, *Mémoires de guerre*, 1959)

Elle s'analyse comme le résultat d'une extraction de la tête QU- du syntagme (un quantitatif) vers la position de relatif (dans les exemples ci-dessus, un *combien* non visible parce que suppléé par le *que* relatif), avec la possibilité, pour ce type de terme recteur, de garder un lien avec le complément nominal *via* le support syntaxique² du verbe.

Ici aussi, on peut penser que le basculement d'une analyse d'article à une analyse comme préposition est fâcheux.

Un autre cas gênant est le *de* des compléments de quantifiants :

(14) Beaucoup *DE GENS* sont venus.

La position traditionnelle est exprimée par G. Le Bidois et R. Le Bidois (1935-1938) : « *beaucoup d'enfants* équivaut simplement à *nombre d'enfants*, combinaison syntaxique où *de* n'est pas autre chose que la préposition introductive du complément déterminatif. »

² Il est impossible de garder ce lien dans un sujet ou un complément indirect : **C'est fou ce que de participants sont venus !* / **C'est fou ce qu'il a pu parler à de gens !*

(§ 142). On est en droit d'hésiter, parce que le groupe syntaxique n'est pas toujours solidaire, le complément en *de* pouvant ici aussi être séparé de son recteur adverbial par le verbe :

(15) On a beaucoup trop bu *DE VIN*.

À la suite de J.-C. Milner (1978), on analyse souvent ce *de* comme un « introducteur de nom commun » distinct des prépositions. Sa catégorisation précise reste indécise dans ce travail ; de plus, J.-C. Milner le distingue des prépositions internes au nom des « compléments partitifs », rangées du côté des « génitifs ». D'autres catégories ont été proposées : « tête de quantification » pour L. Kupferman (2004), solution sémantiquement peu convaincante si les articles en *de* lui sont rattachés. En effet, les articles en *de* ne sont pas de façon inhérente des éléments quantifiants (Dobrovie-Sorin & Beyssade 2004 ; voir aussi Muller 2016). L'analyse comme « tête partitive » (Zribi-Hertz 2006) semble en revanche la bonne solution, à condition de ne pas donner à « partitif » son sens de mise en rapport entre une quantité et un ensemble actualisé.

2. Des catégories incertaines

L'article s'est constitué lentement comme catégorie, surtout à partir de *le*. Le terme même est particulièrement peu éclairant, c'est un cousin ancien de la « particule ». M. Wilmet, dans sa grammaire (2003³ : chap. 3, « L'article »), expose en trois parties la « naissance de la classe », « constitution de la classe », « mort de la classe ». Dans cette dernière partie, il concède quand même qu'il occupe encore, je cite, « un strapontin basculant ». Les grammaires actuelles le classent parmi les déterminants, sorte de classe fonctionnelle de niveau supérieur incluant des sous-catégories très diverses, adjectifs (*divers*), numéraux (*cinq*), adverbes (*beaucoup*), termes pouvant être pronoms (*plusieurs*), voire des groupes nominaux ayant leur propre déterminant (*une espèce de, un million de, un litre de*) : leur justification commune est de permettre au groupe nominal basé sur le nom commun et ses expansions de former un syntagme nominal accessible aux structures de la proposition. Les articles ne relèvent guère d'une sous-catégorie : il est difficile de voir en *le*, n'en déplaise à M. Wilmet, un « adjectif », même déterminatif. L'article est un déterminant « minimal » pour A. Goose (1986¹²), comme pour M. Arrivé, F. Gadet et M. Galmiche (1986), qui précisent : « déterminant exprimant le degré minimal de la détermination au sein d'un syntagme nominal réduit à sa plus simple expression ». On le voit, les définitions cernent plutôt un comportement particulier (un peu comme celui caractérisant les pronoms « faibles » ou « clitiques » par rapport aux pronoms « pleins ») qu'une classe morphologique solide. Si l'on y regarde de plus près, on voit que les articles relèvent bien historiquement de sous-catégories établies : *le* est un nominal, issu d'un pronom démonstratif latin, et dont les caractéristiques nominales sont considérablement effacées. Mais si on les prend en compte, on peut évidemment mettre en relation l'article et ses formes homonymes pronominales. De multiples théories ont insisté sur ce rapprochement, présentant *le* comme le « support » dont le nom est l'« apport » (théorie guillaumienne) mais aussi Z. Harris (1976), ou la théorie générative actuelle qui fait du nom commun un complément. De même, *un* est une variante à peine distinguable du numéral *un*, dans les contextes où il n'est pas question de compter. Dans le même ordre d'idée, la filiation de toutes les formes en *de*, partitifs, indéfini pluriel *des*, est nettement prépositionnelle : ces articles combinent au *le* qui fonctionne un peu comme un nominal basique, une préposition *de* qui signifie initialement la partitivité par rapport à un ensemble repérable, puis est devenue, par la perte de l'horizon ensembliste, l'indication d'une entité perçue comme ne formant pas un ensemble, comme un fragment de ce qui peut être dénommé par le groupe nominal. Les formes en *de* sont historiquement dérivées d'un emploi de la préposition *de* qui a remplacé en bas latin un cas génitif-partitif (Ernout & Thomas 1953² : § 60).

Dans cette optique, les articles de la tradition relèvent tous de catégories traditionnelles ayant perdu de leurs propriétés syntaxiques et sémantiques, et sont loin de former une catégorie à placer sur un pied d'égalité avec les classes basiques du nom, du verbe ou de la préposition. Il est donc à prévoir que le même *de* puisse, parfois, aboutir à un stade d'évidement sémantique et syntaxique permettant de le qualifier d'article et, dans d'autres cas, rester doté de propriétés prépositionnelles.

3. Les formes en *de* des déterminants : points communs

Le principal tient à la fonction : *de* dans les déterminants ne modifie pas les relations actanciennes du verbe à ses arguments. C'est la caractéristique fondamentale de cet emploi, qui existe déjà à l'origine : en latin, *de* + ablatif s'emploie sans contrainte pour former des objets directs de verbes transitifs, comme le montrent A. Ernout et F. Thomas, par exemple dans :

- (16) *DE sancta cera super arborem posui.* (Grégoire de Tours)
'Je mis de la sainte cire sur l'arbre' (Ernout & Thomas 1953² : § 60)

Les articles partitifs et l'indéfini pluriel satisfont évidemment à cette contrainte. Qu'en est-il du partitif défini sans introducteur ? Il y a une certaine tendance à limiter son emploi aux constructions directes :

- (17) J'ai rencontré hier *DE TES AMIS*.

sans qu'il soit absolument exclu de trouver ce *de* dans d'autres positions, complément indirect :

- (18) Une bonne heure de flemme entretenue par *DE CES CIGARES BATAVIENS OU JAVANAIS* dont il ne faudrait pas fumer trop. (Verlaine ; cité par Damourette & Pichon 1911-1940 : § 348)

Peut-être sujet :

- (19) [?]*DE SES PARENTS* sont venus le voir.

Un autre test, pratiqué par A. Carlier et L. Melis (2006), montre bien l'inscription du partitif défini dans les constructions directes, malgré la préposition. Une construction verbale indirecte en *de*, comme ci-dessous avec *se souvenir de*, laisse disponible la fonction objet direct pour le recyclage du sujet sémantique de l'infinitif dans la construction causative avec *faire*. C'est donc *le*, et non *lui*, qui matérialise l'agent de l'infinitif dans :

- (20) Il le fait se souvenir du rendez-vous avec Marie.

Qu'en est-il avec une construction à complément partitif en *de* ? Bien évidemment, avec l'article partitif, on a affaire à un objet direct, donc le sujet sémantique doit être matérialisé par *lui* :

- (21) Il {lui / *le fait} boire de l'eau.

Cependant, avec le partitif défini, il en va de même : ces constructions traitent nettement le complément partitif de l'infinitif en objet direct :

- (22) Il {lui / *le} fait admirer de tes portraits de ce modèle.
(23) Il {lui / *le} fait boire de son vin. (d'après Carlier & Melis 2006)

Il y a cependant des différences entre les articles partitifs et l'indéfini pluriel d'une part, et les partitifs définis de l'autre : dans ce dernier cas, la construction usuelle est celle où le partitif vient directement à droite du verbe. Il semble qu'à la différence de l'article (partitif ou

indéfini), le partitif défini, du fait de la relation qu'il instaure avec le nom, qui est alors l'ensemble de référence bien réel, impose une interprétation au vide qui le précède, celle d'une sorte de quantifiant en creux. La présence d'un verbe juste avant le partitif défini produit alors un phénomène de rection secondaire par ce verbe du quantifiant vide, permettant ainsi son usage plus facilement. Le partitif défini serait donc un constituant à initiale vide, alors que l'article proprement dit est à l'initiale de son constituant, et sans être régi. Peut-être est-ce un début de réponse ? Il serait possible d'appeler « articles » les *de* non régis. Les autres seraient des « prépositions-déterminants », distinctes des articles parce que liées, et distinctes des autres prépositions *de* par leur fonctionnement interne au groupe nominal. Cela va dans le sens d'une catégorie mixte. Le *de* « particule de partition » (déjà distingué sous ce terme par Arnaud & Lancelot (1660) dans la grammaire de Port-Royal, chap. IV) est une sorte de couteau suisse catégoriel : *marqueur partitif* lorsqu'il se combine avec un déterminant défini – et alors distinguant entre la quantité réelle activée (ce qui le précède, que ce soit ou non matérialisé) et un ensemble réel de référence qui le suit –, il devient *article* lorsque rien ne le précède, et aussi lorsque ce qui le suit n'a plus d'interprétation ensembliste.

Les deux phénomènes vont de pair : le partitif défini reste prépositionnel aussi pour des raisons de sens. Il fait le lien entre l'extensité réelle (non précisée : *beaucoup*, *quelques-uns*, voire *la totalité*) et l'ensemble sur lequel opère la partition dans : *de mes amis* ; {*beaucoup / quelques-uns / la totalité*} *de mes amis*. Dans l'emploi d'article, *des amis* ne découpe rien, il signale simplement que ce qui correspond au sens « amis » du prédicat nominal n'est pas un objet ensembliste : la seule condition d'emploi pour *des*, c'est que d'autres objets du monde peuvent correspondre au sens « amis ». Il n'y a pas non plus de quantification inhérente, ce qu'a bien noté D. Leeman (2004 : 148). Le *de* des constructions partitives, et tout particulièrement celui des articles, ne peut donc pas être analysé comme « quantifieur ». Ainsi, le *des* de l'exemple suivant n'est pas l'expression d'une quantité :

(24) Il a {*DES CHEVEUX BLANCS / DES YEUX BLEUS*}.

parce qu'il peut valoir pour l'ensemble des cheveux (et évidemment pour les deux yeux) de la personne. Le *des* signale simplement que le nom commun peut s'appliquer à d'autres objets du monde. La quantification reste possible (pour les cheveux : le sens de *quelques*) lorsque le contexte le permet. Mais même dans ce cas, comme avec les quantifiants *quelques* ou *plusieurs*, l'interprétation n'est pas partitive comme elle le serait avec un partitif défini. On peut dire de quelqu'un : *il a des cheveux* (au sens 'il n'est pas chauve') et, dans ce cas, le *des* réfère aussi à la totalité des cheveux de l'individu. Les articles (et les autres déterminants non définis) présentent les prédicats que sont les noms communs (et leurs éventuelles qualifications) comme des objets « fragmentaires » par rapport à leur dénomination. Les partitifs définis y ajoutent la spécification d'une entité distincte, leur ensemble de référence réel.

4. Les déterminants-prépositions dans les disloquées

Les dislocations présentent *de* soit devant un groupe nominal complet (il s'agit alors de partitifs définis), soit devant le nom sans autre déterminant :

(25) Il en a lu plusieurs, *DE MES LIVRES*.

(26) Il en a lu plusieurs, *DE LIVRES*.

Les disloquées à partitif défini (27) sont d'abord des partitives, dont le terme recteur est séparé. Elles sont sans autre particularité. L'analyse du *de* sera la même que celle du *de* relateur des groupes nominaux à pronom-déterminant initial (les quantifiants, mais aussi les démonstratifs, le relatif *lequel*...). Lorsque le complément n'est pas déterminé, le lien

syntaxique est plus nettement marqué (le terme recteur est normalement à gauche) alors que paradoxalement, l'équivalent lié n'existe pas : **plusieurs de livres*. Si le membre disloqué précède, on observe *des* plutôt que *de* :

(27) {*DES LIVRES* / *DE LIVRES*}, il en a lu plusieurs.

L'autre propriété de cette construction, qui la distingue des partitives définies disloquées, est qu'il y a accord avec le terme recteur, ce qui rend le singulier possible :

(28) Ça va en être une, *DE SCENE*. (Courteline ; cité par Damourette & Pichon 1911-1940 : § 1011)

Le rapprochement avec l'article n'est plus possible avec le singulier (Wilmet ci-dessus). L'hypothèse du « déterminant-préposition » permet d'unifier l'analyse, qui ne sera plus basée sur la seule possibilité de commutation avec un article. Le « déterminant-préposition » non lié devant un nom ne peut fonctionner que dans l'un ou l'autre des deux cas de figure suivants :

- (i) ou bien le nom est déterminé (ce qui aboutit soit aux partitifs définis, soit aux articles partitifs ou à l'indéfini pluriel si le déterminant *le* n'est pas l'article défini, mais le support homonyme de la prédication nominale) ;
- (ii) ou bien le nom ne l'est pas, mais alors *de* doit être régi (indirectement, par l'élément de spécification qui le précède).

La dénomination « article » doit alors être réservée aux seuls termes qui sont à la fois déterminés³ et non régis. Les autres *de* des disloquées sont des « déterminants-prépositions ». Dans tous les cas, on peut supposer qu'il s'agit bien du même *de*, même si le *de* des partitifs définis semble plus proche des emplois prépositionnels (la distinction était faite par Milner 1978, mais elle est rejetée par Kupferman 2004).

5. Les *de* relateurs

Ils sont apparus lorsque les quantifiants modernes comme *beaucoup*, de type nominal, ont remplacé les termes romans qui se construisaient directement (comme *moult*, *maint*). Ils retrouvaient en cela la même construction génitive-partitive du latin, à l'origine des constructions en *de* + ablatif qui les ont supplantées. Le *de* est indiscutablement une préposition dans les constructions clairement nominales comme {*nombre / quantité*} *de*, mais il ne se distingue pas de celui des compléments d'adverbes devenus déterminants par défaut ; ainsi, *énormément de* est en réalité *une quantité énorme de*, le qualificatif sous forme adverbiale effaçant son nom support. Le *de* relateur a aussi la propriété, inhabituelle pour une préposition, de pouvoir construire son complément en position postverbale, avec le verbe en recteur secondaire, le terme recteur étant éloigné :

(29) Combien tu dis qu'il est venu *DE GENS* ?

Dans les constructions de ce type, *de* est à la fois régi par un quantifiant et par le verbe, et introduit un nom à interprétation indéfinie. Les sens de préposition et de déterminant sont fusionnés : il n'y a pas de répétition (**de des*), parce qu'une seule position du *de* préposition est admise⁴. On peut estimer que dans ces constructions à quantifiant, le *de* cumule par conséquent la fonction de « relateur » de construction indirecte entre un nominal ou un

³ La détermination doit bien entendu inclure l'adjectif antéposé, support du nombre, lorsque l'article prend la forme *de* devant adjectif au pluriel.

⁴ Il ne s'agit pas de « cacophonie » comme l'a supposé Port-Royal (Arnaud & Lancelot 1660) puisque *de* est nécessairement répété dans d'autres cas, comme : *les Mémoires de De Gaulle* vs. **les Mémoires de Gaulle*. La fusion est réservée aux valeurs prépositionnelles et de déterminant.

adverbial en tête et son complément, et celle de « préposition-déterminant » à valeur d'indéfini. Cela ne vaut avec certitude que pour les constructions à quantifiant initial, à l'exclusion des compléments divers de type « génitif » ou même des noms de relation partie-tout (ceux qui ont une relation de type *avoir* : *des roues de la voiture* = *la voiture a des roues*) qui se distinguent de diverses façons des constructions à nom de quantité ⁵.

Cette hypothèse a une conséquence pour un autre emploi de *de*, celui des contextes négatifs. Le *de* de ces constructions, avec la neutralisation des oppositions entre singulier et pluriel, est rarement lié à un élément recteur pour former un groupe nominal solidaire. Cela peut arriver lorsque ce groupe nominal obéit à des règles de construction averbale, comme dans :

(30) *PAS DE* conférence de presse pour commenter ses états d'âme, promouvoir ses projets, *A PEINE D'*interviews. Ce que le pianiste a à dire, qu'on l'entende dans son piano. (*Diapason*, 12-1995, p. 39)

Le plus souvent, le *de* négatif figure dans la position postverbale directe, position de rection secondaire que l'on a également notée pour les adverbes quantifiants. Les contraintes sont moindres, puisque *de* peut figurer tel quel dans des subordinées de principales négatives, mais la position est assez rigide : malgré les contre-exemples ⁶ allégués par M. Wilmet, du corpus de J. Damourette et É. Pichon, fortement déviants pour tout francophone, ce *de* est bien régi et limité soit à la position postverbale de verbes en contexte négatif, soit associés directement en contexte averbal à des recteurs adverbiaux à interprétation négative comme, bien entendu, la négation *pas*, mais aussi quelques termes négatifs : *à peine*, *rarement*, *sans*.

On y verra donc, non pas un article « négatif » par effacement du support *le* mais un déterminant-préposition fonctionnellement relateur, et dont la tête est vide : celle-ci aurait une signification d'indéfini négatif ('quelque quantité que ce soit de').

6. Cumul de valeurs et valeurs dominantes

Lorsque l'on examine un groupe nominal comme *beaucoup de gens*, on peut dire que *de* cumule les fonctions de « relateur prépositionnel » (celui des compléments déterminatifs) et de « déterminant indéfini » (à valeur *des* ici). Une position unique de préposition associe des valeurs qui entrent dans une relation hiérarchique : ici, la fonction de « relateur » domine et masque la fonction de « déterminant indéfini ». La valeur dominante est caractérisée par les propriétés associées ; par exemple, pour *de* relateur, d'assurer la cohésion interne du groupe nominal. Si la construction est *beaucoup de ces gens*, les propriétés associées sont celles des constructions partitives (distinguées par Milner 1978, et aussi Carlier & Melis 2006). Une préposition externe *de*, justifiée par le verbe, sera aussi dans cette hiérarchie de valeurs le trait dominant, par exemple dans :

(31) Sur des millions d'années, l'évolution a doté nos ancêtres *DE* plus en plus de *POILS*... (*Ushuaia*, 25-02-2016)

Le verbe *doter de* vient interagir avec *de plus en plus* : la préposition verbale se fond avec le début du déterminant. On se souvient aussi de l'exemple fameux de Port-Royal :

(32) Il est accusé *DE CRIMES HORRIBLES*. (Arnaud & Lancelot 1660 : chap 7, p. 98)

⁵ Par exemple, une construction avec *de* initial et GN complet est toujours quantitative : *Il a mangé de mes cerises* vs. **Il a réparé de ma voiture* (pour *la roue de ma voiture*). Ensuite, le complément en *de* + N d'une relation partie-tout : *une roue de voiture* ne s'interprète pas comme un indéfini ou un partitif, mais comme un nom sans extensité.

⁶ Il s'agit de : *Je ne l'ai jamais vue avec de col. Je n'ai pas fait connaissance avec de poule* (Damourette & Pichon 1911-1940 : § 384).

dans lequel le *de* verbal et le déterminant *des* fusionnent, au profit de la préposition : la « règle de cacophonie » n'est qu'un exemple parmi d'autres de la fusion de différentes valeurs de *de* en une occurrence unique. Plus précisément, le groupe des déterminants-prépositions est toujours assujéti à la préposition verbale. La hiérarchie des valeurs s'établit ainsi :

de préposition > *de* déterminant-préposition

et parmi les constructions du déterminant-préposition :

de partitif > *de* disloqué > *de* relateur > *de* article

Par exemple, pour la relation entre *de* disloqué et *de* relateur, on observe avec les mêmes propriétés :

(33) J'en ai rencontré {beaucoup / plusieurs}, *D'ETUDIANTS*.

alors que la construction **plusieurs d'étudiants* est inacceptable : on admettra donc que le *de* des disloquées prime sur la valeur de relateur, plus limitée dans sa distribution.

Il n'y a pas toujours la possibilité de fusionner les traits des différents *de*. Ainsi, le *de* non introduit des partitifs définis :

(34) Il a dépensé *DE MON ARGENT*.

ne peut que disparaître après préposition verbale ; dans :

(35) Il a besoin *DE MON ARGENT*.

il est impossible de retrouver le sens partitif qui serait celui de :

(36) *Il a besoin de *DE DE MON ARGENT*.

À signaler aussi, cette fois avec le partitif, les hésitations entre la valeur prépositionnelle attachée à un verbe « fragmentatif » (Englebert 1994) et le sens partitif : *faire du vélo* semble direct (nom d'activité, traité comme massif), mais *jouer du piano* ? On dira : *Le piano est l'instrument dont il joue*, et le verbe semble bien être *jouer de* avec un nom d'instrument de musique. Cependant, le test de A. Carlier et L. Melis (présenté ci-dessus) montre que la seule construction attestée avec les causatifs traite *du piano* comme un objet direct, obligeant à utiliser *lui*, et non le :

(37) Est-ce qu'il lui fait jouer du piano ? (Internet, 22-08-2010)

(38) *Il le fait jouer du piano.

Le *de* est la fusion d'une préposition verbale partitive avec un article partitif (celui que l'on aurait dans : *Il fait du piano*).

Conclusion

Les articles sont des formes spécialisées issues, pour le défini, de *le*, pour l'indéfini singulier, du numéral *un*, et pour les partitifs et l'indéfini pluriel, d'une combinaison entre une préposition initialement partitive et un *le* vidé de toute signification, en-dehors de celle de support du prédicat nominal. Tous comportent donc un élément nominal susceptible de varier en nombre et, pour *un*, en genre. Tous sont aussi des termes non contraints : ils peuvent exercer leur fonction en toute position syntaxique. Les formes *de* seules ou combinées avec un déterminant défini qui introduisent des noms compléments dans les constructions partitives ou quantitatives ne sont pas des articles, mais des prépositions, toutes reliées à un élément antérieur visible ou non (pour les partitifs définis sans introducteur). Cependant, ces

prépositions ne modifient pas les fonctions syntaxiques de leur groupe nominal associé et peuvent encore être considérées, de ce fait, comme des déterminants du nom dont elles donnent l'interprétation, indéfinie ou partitive, selon la structure du groupe nominal. On peut donc les caractériser comme des « déterminants-prépositions ».

La forme *de* basique, commune à l'ensemble des constructions « partitives » où elle entre, a un trait commun : celui de présenter son complément comme fragmentaire, soit parce qu'il est une partie d'un ensemble réel (le partitif défini), soit parce qu'il ne couvre pas l'extensité virtuelle envisageable pour la dénomination nominale. Cet horizon abstrait, celui de la *dénomination*, est à distinguer de la construction sémantiquement partitive des partitifs définis. Son caractère virtuel explique les phénomènes d'accord entre les quantifiants et les compléments nominaux, dans les constructions régies *de* + N : il n'y a pas d'arrière-plan ensembliste. Cela permet peut-être de qualifier le *de*, de toutes ces constructions, de « partitif indéfini ».

Références

- Arnaud Antoine et Lancelot Claude, 1660, *Grammaire générale et raisonnée* (Port-Royal), Paris, P. Le Petit [rééd. 1754, Paris, Prault].
- Arrivé Michel, Gadet Françoise et Galmiche Michel, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- Carlier Anne et Melis Ludo, 2006, « L'article partitif et les expressions quantifiantes du type *peu de* contiennent-ils le même *de* ? », dans G. Kleiber, C. Schnedecker et A. Theissen (éds), *La relation partie-tout*, Louvain, Peeters, p. 449-464.
- Damourette Jacques et Pichon Édouard, 1911-1940, *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- Dobrovie-Sorin Carmen et Beyssade Claire, 2004, *Définir les indéfinis*, Paris, CNRS Éditions.
- Englebert Annick, 1994, *Le petit mot DE : étude de sémantique historique*, Genève/Paris, Droz.
- Ernout Alfred et Thomas François, 1953², *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.
- Galmiche Michel, 1986, « Note sur les noms de masse et les partitifs », *Langue française* 72, p. 40-53.
- Giry-Schneider Jacqueline, 1978, *Les nominalisations en français*, Genève/Paris, Droz.
- Goose André, 1986¹², *Le bon usage*, Paris/Gembloux, Duculot.
- Harris Zellig Sabbetai, 1976, *Notes du cours de syntaxe*, Paris, Le Seuil.
- Kupferman Lucien, 2004, *Le mot « de » : domaines prépositionnels et domaines quantificationnels*, Paris/Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- Le Bidois Georges et Le Bidois Robert, 1935-1938, *Syntaxe du français moderne*, Paris, Auguste Picard.
- Leeman Danielle, 2004, *Les déterminants du français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Milner Jean-Claude, 1978, *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Le Seuil.
- Muller Claude, 2016, « Un classement hiérarchisé des déterminants en *de* », dans A. Gautier, E. Havu et D. Van Raemdonck (éds), *DéterminationS*, Bruxelles, Peter Lang, p. 9-25.
- Wilmet Marc, 2003³, *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot.
- Zribi-Hertz Anne, 2006, « Pour une analyse unitaire de *de* partitif », dans F. Corblin, S. Ferrando et L. Kupferman (éds), *Indéfini et prédication*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 141-154.